

Procédure de consultation stratégie nationale des Addictions 2017-2024

Monsieur le conseiller fédéral,

Donnant bonne suite à la procédure d'audition sur la Stratégie nationale addictions 2017-2024 que vous avez ouvert en date du 7 mai 2015 par un courrier envoyé aux gouvernements cantonaux, nous avons l'avantage de vous adresser, dans le délai imparti, la prise de position du canton de Neuchâtel à son sujet dans le formulaire prévue à cet effet.

En vous remerciant de nous avoir consultés, et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 6 juillet 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe : ment.

Neuchâtel, le 7 mai 2015

**Audition relative à la Stratégie nationale Addictions 2017-2014 :
formulaire de prise de position**

Nom / entreprise / organisation

Canton de Neuchâtel

Rue, n°

Château 1

NPA / lieu

2000 Neuchâtel

Nom de la personne à contacter

Service de la santé publique

Courriel de la personne à contacter

Vincent.huguenin-dumittan@ne.ch

Numéro de tél. de la personne à contacter

032 889 62 00

Date

06.07.2015

Remarques importantes :

- 1) Nous vous prions de remplir uniquement les champs prévus à cet effet.
- 2) Veuillez utiliser une nouvelle ligne pour chaque prise de position à caractère général ou chaque chapitre du rapport.
- 3) Vous voudrez bien déposer une seule prise de position par organisation ou par canton.
- 4) Nous vous prions d'envoyer votre prise de position au format Word par courriel d'ici au 11 juillet 2015 aux adresses suivantes :
Sucht-addiction@bag.admin.ch / dm@bag.admin.ch
- 5) M^{me} Astrid Wüthrich, responsable du projet Stratégie nationale Addictions (tél. 058 46 2382 / star@bag.admin.ch), se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Commentaires généraux

Le canton de Neuchâtel considère l'orientation de la Stratégie nationale Addictions 2017-2024 comme pertinente. En utilisant le modèle du Cube comme concept de base de la politique fédérale en matière d'addictions, la Confédération opère une grande avancée et s'aligne sur la pratique des acteurs de terrain, ce qui leur offre une reconnaissance pour le travail effectué depuis plusieurs années déjà, dans le domaine des addictions.

Cependant, le canton relève de nombreux points d'incertitudes dans cette stratégie, notamment en ce qui concerne son financement et son articulation avec le niveau cantonal.

Du point de vue du financement, il est regrettable que, pour de nombreux points, les modalités de financements soient incertaines. Depuis quelques années, le domaine de la prévention et des addictions dépend de décisions parlementaires qui, par exemple, tendent à fragiliser le travail des acteurs de la prévention à l'échelle cantonale (révision de la Loi sur l'alcool) ou à affaiblir des notions telles que l'universalité des soins (Initiative Bortoluzzi). Dans ce contexte difficile, il est important d'avoir une stratégie stable financièrement. Dans le cas contraire, on peut craindre que cette stratégie ne relève, au final, que de la déclaration de bonnes intentions.

Du point de vue de la mise en œuvre, le cadre de celle-ci est très peu détaillé. Au niveau du fonctionnement, il est difficile de comprendre comment, dans cette stratégie, vont s'articuler le niveau fédéral et le niveau cantonal, leurs rôles et leurs responsabilités. La politique des addictions relève actuellement des cantons qui ont pour la plupart des plans cantonaux «par produit». Ces programmes sont souvent très différents d'une substance à l'autre, notamment pour des raisons sociales et culturelles (drogues socialisées versus drogues marginalisées). Malheureusement, la stratégie ne donne pas de réponses sur la façon dont les cantons pourront passer de ce modèle «par produit» à un modèle où toutes les substances sont intégrées. D'autant plus que ces programmes ont déjà demandé un grand investissement de la part des cantons. A cela, on peut ajouter que la Confédération travaille également sur une stratégie maladies non-transmissibles et une stratégie santé psychique. Deux stratégies dont on peine à voir actuellement l'articulation et la cohérence avec la Stratégie nationale Addictions.

On ajoutera que la stratégie tend à négliger le caractère multiple de la consommation, c'est-à-dire son caractère culturel, économique et/ou social, pour se focaliser sur une perspective plus individuelle. Une telle approche est très éloignée de la pratique romande en matière d'addictions qui préfère une approche holistique.

En résumé, le Conseil d'Etat neuchâtelois approuve l'orientation de la Stratégie nationale Addictions 2017-2024. Cependant, il demande à ce que soient rapidement développées des réponses concernant la mise en œuvre de cette stratégie dans les cantons. Effectivement, à l'heure actuelle, elle laisse les cantons et les acteurs de terrains du domaine des addictions dans une incertitude problématique, notamment en ce qui concerne la répartition des responsabilités entre le niveau cantonal et le niveau fédéral.

Questions

1) Votre avis

1.1 L'orientation et les axes principaux de la Stratégie nationale Addictions vous semblent-ils pertinents ?

oui

1.2 Etes-vous d'accord avec la problématique et les défis à relever ?

oui

1.3 Globalement, quels apports la stratégie fournit-elle à votre organisation ?

Un renforcement stratégique pour les pratiques déjà établies dans le canton en matière d'addictions

1.4 Selon vous, la stratégie présente-t-elle des lacunes ? Si oui, lesquelles ?

-financement incertain
-impact flou sur la politique addictions dans les cantons
-point de vue trop individuel

2) La stratégie en tant que cadre d'orientation

La stratégie doit permettre à la Confédération, aux cantons et aux autres acteurs concernés de développer des solutions / mesures communes en gardant une vue d'ensemble et de les mettre en œuvre de manière coordonnée. La stratégie présente-t-elle suffisamment de points de

convergence avec votre travail ? Si oui, quels sont les contenus les plus utiles ? Si non, quels sont les points manquants ?

Les mesures n'étant pas esquissées, la stratégie est actuellement trop floue pour permettre aux cantons et aux acteurs de se déterminer.

3) Soutien général

Soutenez-vous la Stratégie nationale Addictions ? Oui / Non

Si non, veuillez indiquer pourquoi.

--

Avis sur les différents chapitres de la stratégie

En bref	
Chapitre 1	
Chapitre 1.1	
Chapitre 1.2	
Chapitre 1.3	
Chapitre 2	
Chapitre 2.1	
Chapitre 2.2	
Chapitre 2.3	
Chapitre 3	
Chapitre 3.1	
Chapitre 3.2	
Chapitre 3.3	
Chapitre 3.4	
Chapitre 3.5	
Chapitre 4	
Chapitre 4.1	
Chapitre 4.2	
Chapitre 4.3	
Champ d'action 1	
Champ d'action 2	
Champ d'action 3	
Champ d'action 4	
Champ d'action 5	
Champ d'action 6	
Champ d'action 7	
Champ d'action 8	
Chapitre 5	
Chapitre 5.1	
Chapitre 5.2	
Chapitre 6	
Chapitre 6.1	
Chapitre 6.2	

Nous vous remercions de votre collaboration.